



Direction des Affaires juridiques
&
des Archives

Arrêté n°2022-11-10-11 relatif à la recevabilité des listes de candidat(e)s

**Conseil de l'Unité de recherche IDP
de l'Université de Poitiers**

La Présidente de l'Université de Poitiers

- VU le Code de l'éducation, notamment les articles L. 712-2, L. 713-1 à L. 713-9, L. 719-1 et L. 719-2 ainsi que les articles D. 719-1 à D. 719-47 ;
- VU le décret n°2020-1205 du 30 septembre 2020 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
- VU l'arrêté en date du 18 novembre 2020 de la Rectrice de la Région académique nouvelle aquitaine, de l'académie de Bordeaux, Chancelière des Universités, relatif à la composition de la Commission de contrôle des opérations électorales ;
- VU l'arrêté n°DS 15-12-2020-12 en date du portant délégation de signature, Monsieur Przemyslaw SOKOLSKI, Directeur des affaires juridiques, Monsieur Gilles MIRAMBEAU, Directeur général des services, Services centraux – Processus électoraux ;
- VU l'arrêté de composition du Comité électoral consultatif au 12 mars 2021 ;
- VU la décision cadre relative au vote par électronique en date du 11 octobre 2022 ;
- VU la délibération n°30-11-2020 du Conseil d'administration de l'université de Poitiers en date du 30 novembre 2020, portant élection de Madame Virginie LAVAL à la Présidence de l'université de Poitiers ;
- VU la délibération n°CA-12-03-2021-02 du Conseil d'administration portant désignation des membres pour siéger au CEC ;
- Vu la délibération n°CA-04-06-2021-02 du 4 juin 2021 portant approbation des Statuts de l'Université de Poitiers, et notamment son article 113 ;
- VU la délibération n°CA-26-11-2021-03 du 26 novembre 2021 portant approbation du Règlement intérieur de l'Université de Poitiers ;
- VU la délibération n°CA-15-04-2022-09 du 15 avril 2022 portant approbation du Règlement général des unités de recherche et notamment ses articles 22-1 et suivants ;
- VU l'arrêté électoral en date du 21 octobre 2022 relatif aux élections du Conseil de l'UR IDP ;
- VU le nombre des différents effectifs composant laboratoire IDP au 7 novembre 2022 ;
- VU l'avis favorable du Comité électoral consultatif en date du 8 novembre 2022 ;

ARRÊTE

Article 1.

Les listes de candidat(e)s dont l'énumération suit sont déclarées recevables. Pour les collèges où plusieurs listes sont présentées, l'affichage sera déterminé dans l'ordre résultant d'un tirage au sort unique, incluant l'ensemble des dénominations des listes, effectué lors du Comité électoral consultatif du mardi 8 novembre 2022. Cet ordre est préservé pour chacun des collèges électoraux, en enlevant les dénominations des listes non représentées. La publication, l'affichage et la disposition des bulletins et professions de foi dans les salles dédiées aux postes informatiques devront respecter cet ordre.

Article 2.

Les listes de candidat(e)s recevables aux élections de l'unité de recherche « IDP » sont arrêtées comme suit :

- Pour le collège A :
 - La liste « Ensemble pour l'IDP », représentée par Monsieur Samy BENZINA, délégué de liste ;
- Pour le collège B :
 - La liste « Liste Collège B – Institut de droit public », représentée par Jean-Victor MAUBLANC, délégué de liste ;
- Pour le collège usager(ère)s :
 - La liste « COLLEGE USAGER(ERE)S IDP », représentée par Monsieur Ange-Romain SESSI SELASEE, délégué de liste ;

Article 3.

Les listes de candidatures recevables sont annexées au présent arrêté.

Article 4.

Conformément au règlement intérieur des unités de recherche adopté par le Conseil d'administration le 15 avril 2022, lorsque dans un collège le nombre de membres éligibles est inférieur ou égal au nombre de sièges à pourvoir, les éligibles sont réputés élus sous réserve de confirmation de leur part.

Conformément à l'arrêté électoral pré-visé, le nombre de siège à pourvoir dans le collège BIATSS est de deux.

Compte tenu de la liste électorale arrêté au lundi 7 novembre à échéance de l'heure limite de dépôt des candidatures, faisant état de une électrice pour le collège BIATSS, soit autant que de siège à pourvoir que dans le collège concerné, et après la preuve apportée indiquant que l'électrice en question accepte d'être membre de son collège pour l'Unité de recherche IDP collège BIATSS, l'élection est réputée accomplie, il n'est pas nécessaire de prévoir la tenue des scrutins comme prévu à l'arrêté pré-visé.

Article 5.

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de Poitiers.

Fait à Poitiers, le jeudi 10 novembre 2022

P/le Président de l'université
et par délégation,
Le Directeur des affaires juridiques

La Présidente de l'Université de Poitiers

Virginie LAVAL

Przemysław SOKOLSKI





Direction des Affaires juridiques
&
des Archives

ÉLECTIONS

Unité de recherche

IDP

Collège A

Scrutin du 22 au 24 novembre 2022

Liste des candidatures

A déposer au plus tard le lundi 7 novembre 2022 à 17h00

Chaque liste de candidat(e)s est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

(Article L. 719-1 al.3 du Code de l'éducation)

Nom de la liste : Ensemble pour l'IDP

Nom et prénom des candidat(e)s :

N° d'ordre dans la liste	NOM	PRÉNOM	Civilité M. / Mme
1	BENZINA	Samy	M.
2	CANEDO-PARIS	Margarita	Mme
3	BRENET	François	M.
4	CLAEYS	Antoine	M.
5	KOTT	Sébastien	M.
6	LEVOYER	Loïc	M.
7			
8			
9			
10			
11			
12			

Profession de foi déposée : oui / non



Direction des Affaires juridiques
&
des Archives

ÉLECTIONS

Unité de recherche

IDP

Collège B

Scrutin du 22 au 24 novembre 2022

Liste des candidatures

A déposer au plus tard le **lundi 7 novembre 2022 à 17h00**

Chaque liste de candidat(e)s est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

(Article L. 719-1 al.3 du Code de l'éducation)

Nom de la liste : Liste Collège B - Institut de droit public

Nom et prénom des candidat(e)s :

N° d'ordre dans la liste	NOM	PRÉNOM	Civilité M. / Mme
1	FALLON	Damien	M.
2	PAVAGEAU	Stéphanie	Mme
3	LECOUTRE	François	M.
4	RASSU	Federica	Mme
5	MAUBLANC	Jean-Victor	M.
6	VIROT-LANDAIS	Aurélie	Mme
7	RIDARD	Basile	M.
8	SAVARIT-BOURGEOIS	Isabelle	Mme
9			
10			
11			
12			

Profession de foi déposée : oui / non



Direction des Affaires juridiques
&
des Archives

ÉLECTIONS

Unité de recherche

IDP

Collège Usager(ère)s

Scrutin du 22 au 24 novembre 2022

Liste des candidatures

A déposer au plus tard le lundi 7 novembre 2022 à 17h00

Chaque liste de candidat(e)s est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

(Article L. 719-1 al.3 du Code de l'éducation)

Nom de la liste : COLLEGE USAGER(ERE)S IDP

Nom et prénom des candidat(e)s :

N° d'ordre dans la liste	NOM	PRÉNOM	Civilité M. / Mme
1	SESSI	SELASEE ANGE-ROMAIN L.	M.
2	FIEDLER	EMMA	MME
3	AUINEAU	LUCIEN	M.
4	MONDONNET	ROMANE	MME
5	CHECK	HUGO	M.
6	NOURESTANI	SEPHORA MARIE-CLAIRE	MME
7	DARA	BASKI	M.
8	MAGRE	LOLA	MME
9	BLANCHARD	ARTHUR	M.
10	MAUMET	FLORA	MME

Profession de foi déposée : oui / non.

Nom, prénom du ou de la délégué(e) de liste (à défaut est désigné d'office le premier de liste) :

SESSI SELASEE ANGE-ROMAIN L.

le 07/11/22



